

de Reine du peuple de Dieu assise à la droite du Roi : *Astitit Regina a dextris tuis.*

Dans une magnifique lettre pastorale, les Evêques de l'Equateur ont rappelé aux populations que, si Notre-Seigneur Jesus-Christ est notre médiateur auprès de son Père, la Vierge est elle-même notre médiatrice providentielle auprès de son divin Fils.

En même temps, ils ont fait appel au chef de l'Etat, au représentant de la nation, à la magistrature et au peuple pour obtenir la réalisation d'une consécration vraiment nationale. Leur appel a été entendu. Le décret proposé au Sénat y a été voté à l'unanimité.

De plus, les Chambres ont voté l'érection d'une statue colossale de Marie, en témoignage de la consécration nationale. La statue s'élèvera sur la colline de Panecillo, en regard de celle de Chilena, qui portera la basilique du Sacré-Cœur.

* * Le cardinal Zigliara, de l'ordre des Frères Prêcheurs, a laissé vacante, en mourant, la place de Préfet de la Congrégation des Etudes. On sait quelle importance Léon XIII attache aux travaux de cette Congrégation. Aussi ne faut-il pas laisser, sans une mention spéciale, le choix qu'il vient de faire du cardinal Mazella, pour succéder au cardinal Zigliara.

* * Le cardinal Aloisi-Massella a demandé au Souverain Pontife d'attacher une indulgence à la récitation de la prière : *Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum, vitam æternam. Amen.*

Sa Sainteté, en l'audience donnée le 17 décembre 1892 au secrétaire de la S. Congrégation, a accordé cinquante jours d'indulgence à tous les fidèles qui réciteront la dite prière dévotement et le cœur contrit. Cette indulgence est applicable aux défunts et peut être gagnée deux fois par jour.

* * Notre Saint-Père le Pape vient de recevoir d'Amérique un superbe phonographe qu'on lui a offert pour le remercier d'avoir bien voulu consentir à parler dans un appareil destiné à apporter à Chicago le salut pontifical et la bénédiction apostolique.

Le phonographe que Léon XIII vient de recevoir doit principalement servir au Saint-Père à enregistrer les réponses qu'il est obligé de faire à certaines lettres, sans attendre la venue de Mgr Angeli, qui écrit généralement sous sa dictée. Le Secrétaire de Léon XIII n'aura plus ensuite qu'à laisser parler le phonographe pour transcrire les réponses du Souverain-Pontife.

* * La Constitution *Apostolicæ Sedis* frappe d'excommunication, réservée au Souverain-Pontife, ceux qui s'affilient aux sociétés secrètes ; elle frappe de la même peine les fidèles qui ne dénonceraient pas les chefs secrets de ces mêmes sociétés.

Des réponses récentes de la S. C. du Saint Office à Mgr l'Evêque de Bayonne il résulte :